

La Charte de la Mondialisation

Appel lancé par Cahors le 30 juillet 1949

Nous, habitants de Cahors, déclarons par la présente Charte notre ville mondialisée. Notre geste signifie que :

1 - Nous affirmons que notre sécurité et notre bien-être sont liés à la sécurité et au bien-être de toutes les villes et de toutes les communes du Monde, aujourd'hui menacées de destruction par la guerre totale.

2 - Nous voulons travailler en paix avec toutes les villes et communes du Monde, coopérer avec elles afin de fonder la Loi mondiale qui assurera notre protection commune, sous l'autorité d'un pouvoir fédéral mondial démocratiquement établi et contrôlé.

3 - Nous appelons villes et communes, entreprises et professions, à envoyer avec nous leurs délégués aux premiers États généraux du Peuple mondial, afin de préparer les élections mondiales pour l'organisation de la paix.

4 - Nous revendiquons le droit d'élire directement, à partir de 1950, nos représentants à l'assemblée constituante des Peuples à raison de un délégué par million d'habitants.

5 - Nous demandons à notre Gouvernement de faire des prélèvements nécessaires sur le budget de la guerre pour alimenter le Fonds international qui permettra le financement de ces élections mondiales.

6 - Sans rien renier de notre attachement, de nos devoirs et de nos droits à l'égard de notre Région et de notre Nation, nous nous déclarons symboliquement territoire mondial, lié à la communauté mondiale.

7 - Nous appelons chaque Ville et chaque commune du Monde à se rallier à cette Charte de solidarité des villes et communes menacées.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA VILLE DE CAHORS :

a - Nous déclarons vouloir ajouter au nom de notre ville le mot MUNDI (du monde) : CAHORS-MUNDI

b - Nous désirons envoyer par priorité ce message aux deux municipalités de NEW-YORK et MOSCOU

« Qu'est-ce que la démocratie nationale ou internationale ?
C'est une forme de société où la loi est au-dessus des gouvernants, cette loi étant l'expression de la volonté de tous, représenté par un corps législatif. (...) Mais la loi [internationale] est faite ou défaire par des gouvernements, c'est-à-dire par l'exécutif. Nous sommes donc en régime de dictature internationale. La seule façon d'en sortir est de mettre la loi internationale au-dessus des gouvernements, donc de faire cette loi, donc de disposer d'un parlement, donc de constituer ce parlement au moyen d'élections mondiales auxquelles participeront tous les peuples. » **Albert CAMUS**

« Dans la mesure où nous nous sentons citoyens, il va sans dire que nous voulons être citoyens du monde, et nous demandons ici notre inscription sur le registre qui consacrera enfin un état de fait qui fut toujours pour nous un état d'esprit. » **André BRETON**

« Puisqu'il va falloir se battre contre la fausse paix que répandent les parvenus des multinationales, comment le faire autrement que pour et par un gouvernement du monde, seul moyen d'envisager le désarmement de l'économie. »

Jacques TESTART



CENTRE D'ENREGISTREMENT 59.6 DES CITOYENS DU MONDE

M. Dominique Simeone
Résidence du Levant, bât. A
133 avenue Henri Martin 46000 Cahors

07 82 42 78 85 / 09 53 80 45 89
dominique.simeone@gmail.com

BLOG : vu.fr/uxc
cahors-mundi-citoyensdumonde.over-blog.com

SITE : lotoisdumonde.fr

CITOYENS DU MONDE

66 Boulevard Vincent Auriol 75013 Paris
citoyensdumonde.fr / recim.org

NOUS SOMMES TOUS Citoyens du Monde



À CONDITION DE LE FAIRE SAVOIR !

CENTRE D'ENREGISTREMENT 59-6 DES CITOYENS DU MONDE

Cahors Mundi
première ville mondialisée le 30 juillet 1949

Le Lot, département sans frontières

EN 1949, CAHORS lançait au monde un Appel à la solidarité des peuples qui a enflammé les consciences. Petit historique :

19 NOVEMBRE 1948 - Palais de Chaillot à Paris, Robert Sarrazac et Garry Davis interrompent l'Assemblée Générale des Nations Unies pour déclarer solennellement ces mots, attribués à Albert Camus : « *Au nom des peuples du monde qui ne sont pas représentés ici, je vous interromps ! (...) Nous le peuple, voulons la Paix que seul un gouvernement mondial peut donner. Les états souverains que vous représentez ici, nous divisent et nous mènent à l'abîme de la guerre. J'en appelle à vous pour que vous cessiez de nous entretenir dans l'illusion de votre autorité politique. J'en appelle à vous pour que vous convoquiez immédiatement une Assemblée Constituante Mondiale qui lèvera le drapeau autour duquel, nous les hommes pouvons se rassembler : Le drapeau de la souveraineté d'un seul gouvernement pour un seul monde.* »

30 DÉCEMBRE 1948 - La municipalité de Cahors adresse un vœu de soutien à Garry Davis.

30 JUILLET 1949 - Cahors est la première ville à signer la Charte de la Mondialisation qu'elle a initiée (reproduite ci-contre), manifestant ainsi sa volonté d'une planète sans frontières régie par une loi mondiale. Elle adopte alors symboliquement le nom de « Cahors Mundi », Cahors-du-Monde.

30 SEPTEMBRE 1949 - Le Lot se déclare « territoire mondial » par vœu du Conseil départemental.

16 FÉVRIER 1950 - Cahors et les communes du Lot, avec Koeningwinter et Revel, patrie du président de la République, annoncent publiquement leur mondialisation depuis le parvis de Notre-Dame-de-Paris, d'où part la Chaussée mondiale des Peuples. à ce jour, 239 communes lotoises sur les 330 du département, ont adopté la charte de la mondialisation initiée par Cahors.

24-25 JUIN 1950 - Deux journées pour célébrer la mondialisation sont organisées à Cahors. La Route sans frontières est inaugurée et dresse ses bornes du Pont Valentré à Figeac, en passant par Saint-Cirq-Lapopie.



LA MONDIALISATION D'UNE COMMUNE, c'est l'acte par lequel la commune, cellule de base de toute organisation nationale, sociale et politique, déclare avoir pris conscience des problèmes qui se posent à la communauté mondiale et s'engage à leur chercher, en accord avec toutes les communes du monde, une solution juste et équitable pour tous.

LA DÉMARCHE DE CAHORS a été suivie dans une vingtaine de pays par près d'un millier de territoires, villes, communes, départements, régions - et même un État. Près de 200.000 personnes se sont enregistrées Citoyens du Monde. À leur exemple, le temps est venu pour chacun de prendre conscience de sa citoyenneté mondiale et d'exiger la mise en place d'institutions supranationales fondées sur la démocratie et le respect de tous.

À problèmes mondiaux, solutions mondiales

Les germes de violence que constituent la misère du plus grand nombre à côté de l'abondance dont jouit une minorité d'habitants de la Terre, la pollution de l'atmosphère, celle de l'eau, le réchauffement climatique, la contamination radioactive, l'accaparement et le gaspillage des ressources énergétiques fossiles et des matières premières rares, l'explosion démographique, le désordre monétaire, le surarmement, sont autant de problèmes qui se posent à l'échelle planétaire et qui dépassent la compétence des États.

Vous pouvez à votre tour vous déclarer Citoyens du Monde auprès du Centre d'enregistrement de Cahors. Cet acte sera symbolique de votre appartenance naturelle à la communauté mondiale, mais aussi de votre volonté de voir un jour les problèmes communs à toute l'humanité résolus par le droit et des lois issues de la démocratie mondiale.

Posséder sa carte de Citoyen du Monde, la montrer, revient à déclarer en permanence que le monde n'a pas fini sa construction, qu'il n'est pas encore uni, et qu'en lui les droits humains ne peuvent pas encore être garantis. La Citoyenneté Mondiale implique le droit de voter pour une représentation directe à une Assemblée Mondiale des Peuples.

Conscient de mes responsabilités et résolu à obtenir la reconnaissance de mes droits de membre de la communauté mondiale, je demande, tout en conservant ma nationalité, à être enregistré comme citoyen du monde. Par cet acte, je manifeste mon intérêt de dépasser les intérêts particuliers ou nationalistes afin de servir l'intérêt de la communauté mondiale et le respect de la dignité humaine.

Je m'enregistre Citoyen du Monde

cet engagement est personnel et gratuit

Nom

(éventuellement nom de jeune fille)

Prénoms

Date et lieu de naissance

Adresse

Code postal et ville

Mail

Tél.

à le

Signature

Je désire également obtenir ma carte d'identité de Citoyen du Monde (joindre une photo), et je choisis entre :

- la carte cartonnée à 15 € (8 € petit budget)
- la carte plastique à 20 €

Langue dans laquelle je veux que ma carte soit établie : français, anglais, allemand, arabe, esperanto, grec, italien, japonais...

NOTA : La carte de Citoyen du Monde n'est pas reconnue par les États nationaux et ne dispense en rien de l'obtention régulière des documents officiels, carte nationale d'identité, passeport, visa, carte de travail, carte de séjour ou autres.

ADRESSE (et règlement à l'ordre du) :

CENTRE D'ENREGISTREMENT 59.6 DES CITOYENS DU MONDE
M. Dominique Simeone
Rés. du Levant, bât. A / 133 av. Henri Martin 46000 CAHORS